

Projet Associatif Stratégique 2023-2028





Le préambule du Président

Ce projet associatif stratégique 2023-2028 est le cadre de notre action politique, stratégique et opérationnelle pour les 5 années à venir. Ce cadre doit nous contenir, nous unir et nous entraîner.

Le Conseil d'Administration de notre association que je préside, doit être garant de la contenance sécurisante de notre structure.

Le développement continu d'une culture commune doit nous unir dans l'action qui est la nôtre auprès des publics les plus vulnérables. L'interaction permanente doit nous entraîner vers un objectif commun au bénéfice des personnes accompagnées.

L'élaboration de ce projet s'est voulue fondamentalement participative et coconstruite par tous et pour tous.

Nous avons fait le choix délibéré de ne pas recourir à un accompagnement extérieur pour sa réalisation. Nous voulions que ce projet soit véritablement le nôtre, le vôtre, celui des enfants accompagnés, de leurs familles et des jeunes adultes. Les différents temps d'échanges organisés ont permis à l'ensemble des salariés de l'association d'apporter leur contribution.

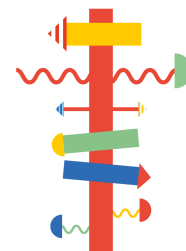
Le résultat est à la hauteur de nos ambitions et je suis particulièrement fier de notre projet présenté ci-après.

Un grand merci aux bénévoles, adhérents, professionnels, partenaires, enfants, jeunes et familles qui en sont le terreau.

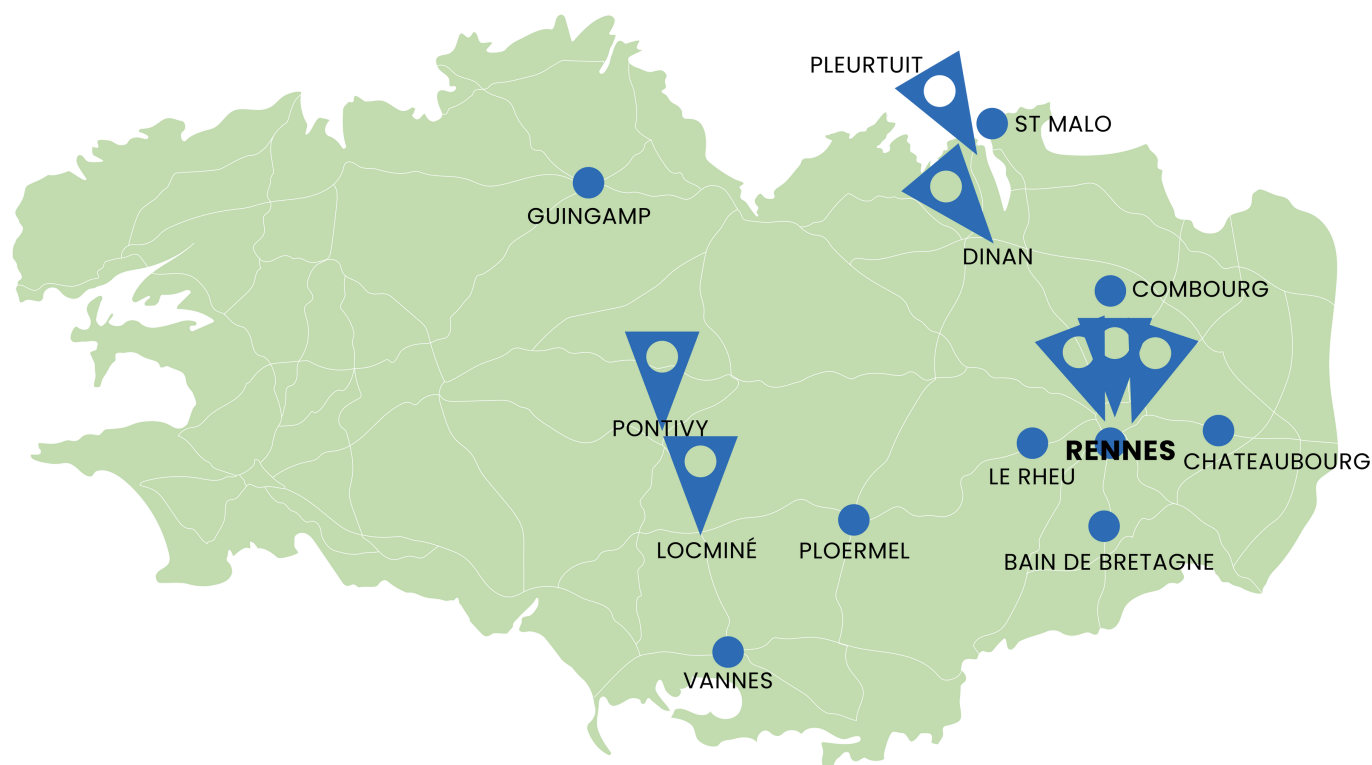
Dr Alain Rannou

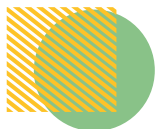


SOMMAIRE



- 1 Le préambule du président
- 2 Sommaire
- 3 Qui sommes nous ?
- 4 Les enseignements du P.A.S. 2015 - 2020
- 5 L'aventure du P.A.S. 2023 - 2028
- 6 L'intention stratégique
- 7 Notre identité et nos valeurs
- 8 Notre ADN
- 9 La vision ARASS pour les 5 années à venir
- 10 Axe 1 : Une association engagée dans la réponse aux besoins sociaux et le développement du pouvoir d'agir
- 11 Axe 2 : Une association actrice de la transition écologique et de l'innovation
- 12 Axe 3 : Une association avec les moyens de ses ambitions
- 13 Nos établissements médico-sociaux
- 14 Nos établissements protection de l'enfance et précarité - insertion





QUI SOMMES NOUS ?

L'ARASS (Association pour la **R**éalisation d'**A**ctions **S**ociales **S**pécialisées) est une association loi 1901 œuvrant dans le secteur de la protection de l'enfance, de l'enfance en situation de handicap et de la précarité-insertion.

Acteur de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) depuis plus de 40 ans, ses établissements et services accueillent, hébergent et accompagnent des enfants, adolescents, jeunes adultes et leurs familles dans la pluralité de leurs besoins.

Notre association est attachée au respect et à l'application de nos valeurs républicaines: Liberté, Egalité, Fraternité.

L'ARASS, signataire du contrat d'engagement républicain, est **une association laïque**. La laïcité est un principe de liberté au fondement de notre société, celui de croire ou de ne pas croire. Elle repose sur trois principes : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions. Personne ne peut être contraint par le droit au respect de dogmes ou prescriptions religieuses. La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public.

Source : <https://www.gouvernement.fr/qu-est-ce-que-la-laicite>

Créée en **1982**



+ de 2300 Enfants et jeunes accueillis de 0 à 21 ans en situation de vulnérabilité et/ou de handicap



+ de 450 Salariés



10 établissements
et 34 services



Protection de l'enfance
Médico-social
Précarité - insertion



Historique de création des établissements



- | | | |
|-------------|--|--|
| 2023 | Service l'Eventail
Dispositif Adosexo | } Créations de
dispositifs partagés |
| 2022 | Dispositif CEJR | |
| 2019 | EDA 35
Plateforme TND
Equipe EMR 56 | |
| 2018 | CAMSP Longs-Champs
CMPP Gayeulles (ex Brizeux)
Aerea Fusion Canal / CJM
Mandat de gestion avec la Maison
des Enfants de Combours | |
| 1991 | SEMO | |
| 1985 | Début de l'activité de l'ARASS | |
| 1982 | Création de l'ARASS | |
| 1980 | Le RESTO | |
| 1973 | CMPP Grisons | |
| 1965 | CMPP Brizeux | |
| 1960 | CANAL | |
| 1958 | QUENGO | |
| 1967 | CJM | |
| 1960 | KER GOAT | |



LES ENSEIGNEMENTS DU P.A.S. 2015-2020

Le 3 avril 2015, l'ARASS a présenté son nouveau projet associatif stratégique (P.A.S.) 2015-2020, prolongé au moment de la crise sanitaire.

A visée largement participative, l'association a souhaité dessiner des repères et une culture commune pour le développement de ses missions.

LES AXES DU PRÉCÉDENT PAS

- A. La participation des personnes accompagnées
- B. Planification et programmation
- C. Valorisation des pratiques et innovation
- D. L'insertion sociale et professionnelle des jeunes confiés
- E. De l'institution apprenante à l'ingénierie de la formation
- F. Une démarche d'amélioration continue de la qualité





L'AVENTURE DU P.A.S. 2023-2028

Un projet associatif stratégique, c'est le **socle d'une vision commune**, le fil rouge à l'ensemble des réalisations de l'association.

L'écriture d'un nouveau projet ouvre l'occasion de s'interroger sur ce qui nous unit et nous rassemble. Il prend en considération nos forces, nos faiblesses ainsi que les enjeux qui traversent l'association et marque son positionnement, dans une logique globale, des causes qu'elle défend.

Ce nouveau P.A.S. est le fruit d'une co-construction.

Notre ADN



Nouvelles définitions
de nos valeurs



Notre vision
sur 5 ans

Nos axes
stratégiques



Forum ARASS 2022
sur le thème de
"l'association idéale"



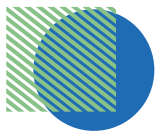
Participation active et richesse des
propositions !

Notre action associative s'inscrit dans un cadre légal,
pris en compte pour l'élaboration de ce P.A.S. :

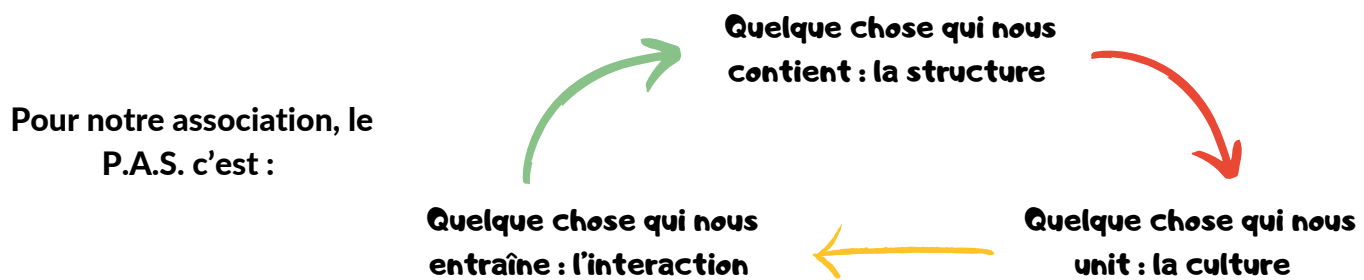
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.
- Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.
- Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.



**Conseil d'Administration
Directeurs et Directrices
Finalisation du nouveau P.A.S.**



L'INTENTION STRATÉGIQUE



L'analyse réalisée pendant cette période de travail sur la rénovation de notre P.A.S. vient éclairer la gouvernance associative de l'ARASS.

La démarche retenue s'inscrit dans une volonté d'améliorer et de rendre plus sûrs la conduite, la gestion et le fonctionnement de notre association à but non lucratif.

Les conclusions de cette analyse mettent en avant plusieurs faits saillants en lien avec les différents enjeux identifiés (Public, Salariés, Organisation). De ces conclusions, le Conseil d'Administration affirme son intention stratégique pour les cinq années à venir.

Notre P.A.S. doit concilier le court termisme financier dans lequel nous évoluons et la nécessité d'avoir la notion de développement durable comme boussole. Pour y arriver, nous devons partager notre savoir et mutualiser nos meilleures pratiques.

La structure nous contient et doit garantir l'efficience, au travers notamment de l'organisation qu'elle propose. Afin de consolider notre projet politique et notre capacité à défendre nos salariés et les personnes accompagnées, nous envisageons des nouveaux modes de coopérations tant politiques, qu'humaines et financières.

La richesse des expertises, des savoir faire et la créativité des salariés de l'association sont un levier majeur. Pour le valoriser, nous devons renforcer notre communication.

La culture nous unit, au travers du sens partagé de la qualité des accompagnements en réponse aux besoins des personnes. Il est nécessaire de poursuivre les actions d'interconnaissance et de capitalisation de nos savoir-faire, en s'appuyant sur notre diversité géographique et d'activités.

Nous devons continuer de cultiver notre "image employeur associatif" afin de répondre en partie aux problématiques d'attractivité du secteur en nous appuyant sur nos modalités managériales prônant le bien-être au travail et favorisant la mobilité professionnelle et l'apprentissage.

L'interaction de ce qui nous contient et nous unit nous entraîne dans un mouvement de développement durable. Cette assise doit nous permettre d'avoir l'ambition de favoriser le pouvoir d'agir des personnes accompagnées, des familles, de l'association et des professionnels en partageant l'objectif de nous adapter au mieux au contexte géopolitique et économique en perpétuel mouvement.

Les bonnes pratiques se partagent : savoir apprendre des échecs et des réussites, développer une culture du progrès, développer la qualité, être attentif aux personnes accompagnées et aux salariés, en coopération avec nos partenaires et financeurs.



NOTRE IDENTITÉ ET NOS VALEURS

L'ARASS apporte des réponses, dans le respect de ses valeurs, aux besoins des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et de leur famille en s'appuyant sur leurs potentialités.



NOS VALEURS ASSOCIATIVES

Une valeur c'est une **référence**, un principe à nos actions, une conviction, ce qu'on veut défendre et porter, des **repères communs** à l'ensemble des acteurs de l'association, qui apporte une cohérence dans l'action auprès des publics accompagnés.

HUMANISME

L'**humanisme** est une philosophie qui place l'humain et son épanouissement au centre de la réflexion. Elle prône le partage, la diffusion de savoirs ainsi que la défense des droits fondamentaux dans une volonté d'accompagner l'accomplissement de chaque personne.

De la bienveillance à la bientraitance, nous optons pour la **bienveillance**.
Le terme de bienveillance existe depuis le XVI^{ème} siècle.
Dans bienveillance, on entend "que je veuille" : le vouloir.
Pour nous, elle exprime la volonté de vouloir le bien des personnes accompagnées, de leurs familles ainsi que des salariés.

Source : MERLIER, Philippe, *Philosophie et éthique en travail social*, Presse de l'EHESP, 2020

BIENVEUILLANCE

EQUITÉ SOCIALE

L'**équité sociale** renvoie à une idée de justice et d'égalité : c'est un moyen de tendre à une égalité des chances et de développer les potentialités de chacun. L'équité est pour nous une individualisation du principe d'égalité. L'équité sociale repose sur les principes fondamentaux des droits de l'homme et des libertés individuelles. Elle vise à lutter contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations, entre toutes les générations et aussi vis-à-vis des générations futures.

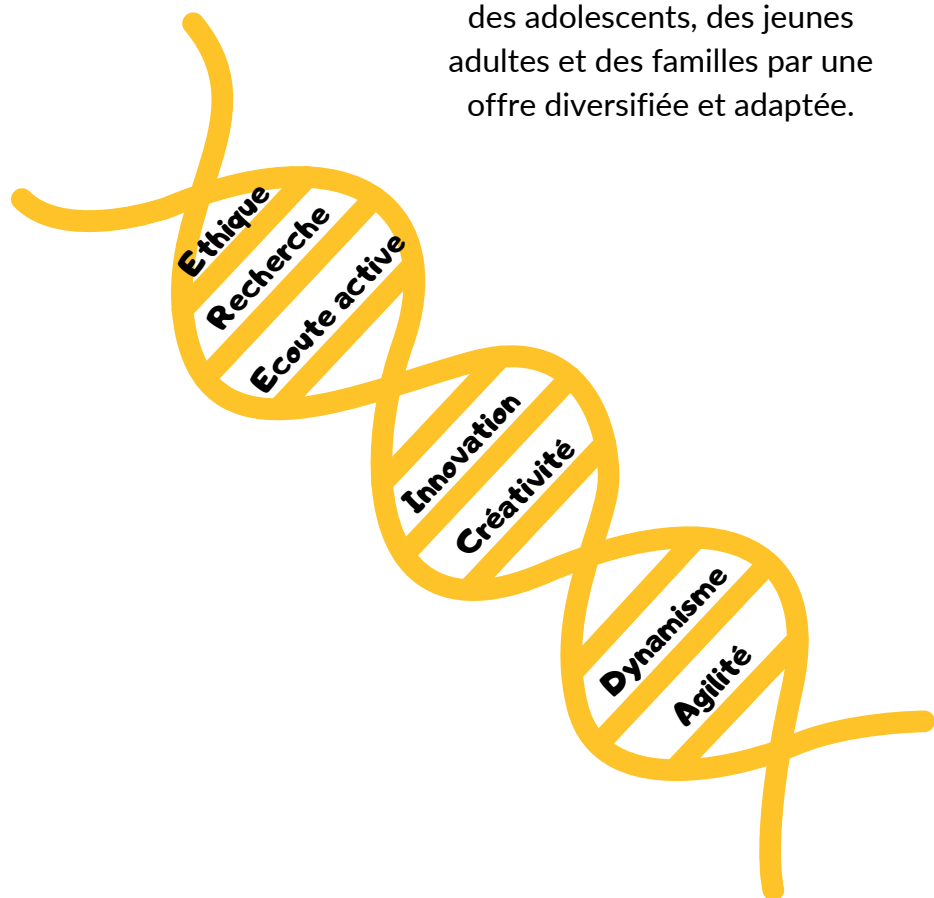


NOTRE ADN

Chaque organisation a une **identité** et un **esprit** qui lui sont propres et qui la différencie des autres. Comme pour les êtres humains, l'ADN contient l'information génétique permettant le développement et le bon fonctionnement de la structure.

Accompagner

les potentialités des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et des familles par une offre diversifiée et adaptée.



S'engager

pour faire reconnaître les droits et les besoins des personnes accompagnées.

S'améliorer et développer

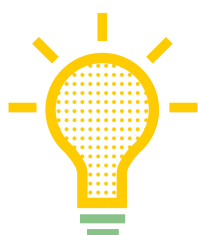
nos expertises, apprendre ensemble et co-construire.

Etre en veille

autour des besoins du public accompagné et des évolutions sociétales.

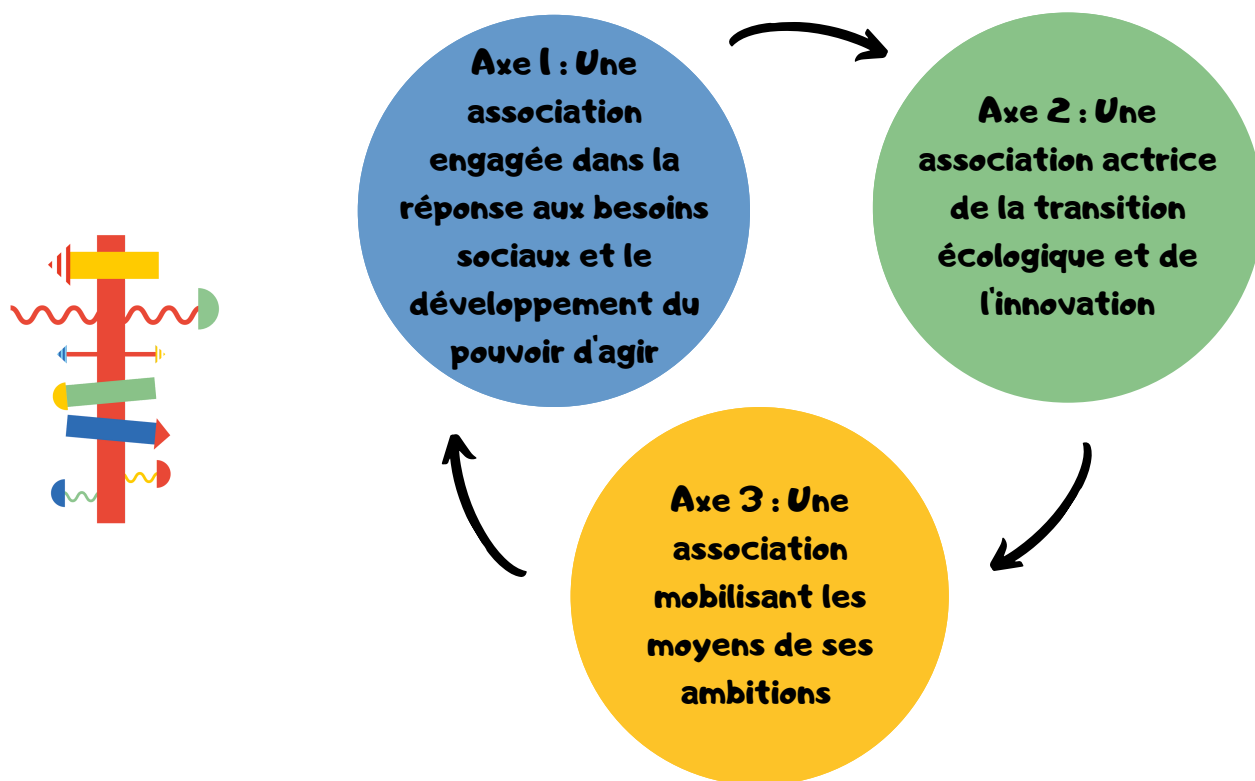
S'adapter et créer

de nouveaux dispositifs tout en restant en proximité des personnes accompagnées sur notre territoire.





LA VISION DE L'ARASS POUR LES 5 ANS À VENIR



La vision de l'association est portée vers la mise en œuvre et la synergie d'une démarche de développement durable. Dans cet écosystème, viser une société "zéro rejet" reposerait sur un principe que, dans les échanges sociaux, toute personne quelle que soit sa singularité est ressource pour les autres.

Source : Janvier, Roland, "Virage inclusif : vers une société sans rejet ?", article publié le 24 nov 2022, rolandjanvier.org

Notre association a pleinement conscience des enjeux majeurs à venir :

ENJEUX SOCIAUX

Favoriser une meilleure qualité de vie pour tous. La solidarité envers les plus défavorisés est un axe important de notre action. De même, la représentation de tous les acteurs aux processus de prise de décision est un élément de base, garant de créativité pour un avenir meilleur. Enfin, un autre aspect du volet social est la reconnaissance de l'identité et des intérêts des personnes accompagnées.



Permettre une gestion responsable des ressources naturelles et des déchets, sensibiliser et contribuer à la préservation de l'environnement.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

ENJEUX ÉCONOMIQUES

Maîtriser, optimiser nos ressources financières et en rechercher de nouvelles afin de continuer à lutter contre la précarité, d'assurer l'égalité des chances et de l'accès aux droits.





AXE I : UNE ASSOCIATION ENGAGÉE DANS LA RÉPONSE AUX BESOINS SOCIAUX ET LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR

C'est quoi le pouvoir d'agir ?

La notion de "pouvoir d'agir" désigne la possibilité de mener à terme un changement souhaité et défini par la personne concernée, par une approche de ses potentialités et de ses forces.

Concrètement le pouvoir d'agir c'est :

- Choisir librement,
- Travailler ensemble à identifier les causes des problèmes et tenter de les résoudre,
- Aller chercher des ressources,
- Prendre le temps nécessaire ou faire un pas de côté.

SOUTENIR LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

1.1. Favoriser le développement des potentialités des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, porteurs de savoirs

- Se donner le temps de construire et réfléchir avec l'enfant ou le jeune et sa famille à un projet qui puisse être porteur de sens,
- Rendre acteur en incluant enfant et parents dans les prises de décisions, dans l'élaboration des projets.

1.2. Décloisonner les secteurs pour une réponse adaptée et coordonnée

- Proposer des modes d'accompagnement diversifiés et articulés,
- Créer des coopérations entre les secteurs de l'association,
- Favoriser l'accès aux soins pour la santé des enfants,
- Renforcer les partenariats avec les milieux du sport et de la culture.

ACCOMPAGNER LE POUVOIR D'AGIR DES SALARIÉS

1.3. Promouvoir le bien-être au travail

- Favoriser un management bienveillant et collaboratif,
- Améliorer la participation des salariés aux évolutions de leurs conditions de travail,
- Mettre la Qualité de Vie et Conditions de Travail (Q.V.C.T) au cœur des changements.

1.4. Développer notre identité employeur ARASS

- Communiquer sur notre dynamisme, se faire connaître,
- Valoriser nos métiers d'accompagnement,
- Accompagner l'intégration et l'accueil des nouveaux salariés,
- Définir une politique de recrutement,
- Favoriser la fidélisation et l'attractivité.



AXE 2 : UNE ASSOCIATION ACTRICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE L'INNOVATION

IMPULSER UNE DÉMARCHE ÉTHIQUE

2.1. Développer la recherche et la formation

- Faire de la recherche en partenariat avec les universités notamment la recherche participative,
- Mener des études régulières pour anticiper les évolutions des besoins des publics accompagnés.

2.2. Développer les partages de pratiques, de savoirs et d'expertises en interne et en externe

- Mener une réflexion éthique associative,
- Exploiter les richesses internes, la singularité de chaque établissement,
- Valoriser et mutualiser l'existant, le faire connaître et l'améliorer.

2.3. Soutenir la transition écologique

- Favoriser une réflexion écoresponsable au sein des établissements,
- Préserver notre patrimoine notamment sur le plan énergétique.



FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES MODALITÉS EN RECHERCHANT LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTIONS

2.4. Être pro-actif dans la création de projets

- Favoriser la créativité,
- S'appuyer sur les compétences et idées des salariés pour le développement de nouveaux projets,
- Permettre l'expérimentation.



2.5. Développer le partenariat et le travail en réseau

- Se faire connaître et être présents sur les territoires en lien avec les acteurs locaux et les problématiques de la population,
- Être présents dans les instances stratégiques pour anticiper et faire remonter au national les besoins.

2.6. Evoluer vers de nouveaux secteurs d'activités et diversifier nos champs d'interventions

- Répondre aux besoins émergents en tenant en compte des réalités locales,
- S'orienter vers des activités complémentaires et connexes.





AXE 3 : UNE ASSOCIATION MOBILISANT LES MOYENS DE SES AMBITIONS

DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR DE L'ASSOCIATION

3.1. Diversifier nos sources de financement

- Agir pour un nouveau modèle de développement éthique et responsable,
- Créer de la valeur en s'appuyant sur l'engagement de nos professionnels, des ressources financières hybrides, des coopérations et alliances stratégiques.



3.2. Porter et faire reconnaître les besoins de notre secteur

- Militer pour des financements adéquats aux besoins,
- Se mobiliser pour la reconnaissance des métiers de l'humain,
- Fidéliser et faire de nos bénévoles, nos ambassadeurs de demain.



FAVORISER LA QUALITÉ, LA SIMPLICITÉ ET L'INTERACTIVITÉ

3.3. Développer la communication interne et la visibilité de l'association

- Favoriser l'interconnaissance des professionnels, des établissements et services de l'ARASS,
- Simplifier et améliorer le schéma de communication,
- Développer une identité ARASS.



3.4. Renforcer la démarche d'amélioration continue de la qualité

- Garantir et pérenniser des prestations de qualité et bientraitantes,
- Favoriser l'interconnaissance et l'enrichissement mutuel,
- Prévenir les risques, assurer la sécurité,
- Valoriser les pratiques professionnelles.

3.5. Accompagner le virage numérique

- Accompagner la transformation des pratiques numériques,
- Optimiser le fonctionnement interne,
- Développer des outils plus collaboratifs au service des personnes accompagnées et des salariés.



NOS ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX



Les CMPP Gayeulles et CMPP Grisons (Centre médico psycho pédagogique)

Ils accueillent en consultation des enfants et adolescents sur demande des familles ou enfants lorsque ceux-ci rencontrent des difficultés relationnelles, développementales, d'apprentissage ou des souffrances qui affectent leur épanouissement.



Age de l'accueil : 0 à 18 ans

Sa capacité d'accueil : 12 365 séances



Le CAMSP Longs Champs (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce).

Il prend en charge des enfants avec des troubles du neuro-développement, déficits sensoriels (surdit , c cit ), moteurs, intellectuels en lien avec une maladie organique ou vuln rabilit s multiples.



Age de l'accueil : 0   6 ans

Sa capacit  d'accueil : 2682 s ances



L'EDA (Equipe d partementale d'appui TSA) : elle intervient en appui d'autres professionnels de ligne 2 tels que les CMP, CMPP et CAMSP pour un  tayage en mati re de diagnostic et d'accompagnement des enfants pr sentant un TSA (Trouble du spectre autistique).



Le CAMSP est  galement porteur de la **plateforme TND 35** en lien avec le CAMSP Pitt'Ocha (PEP Br till'Armor) et le CAMSP du CHU de Rennes.

Cette plateforme a pour mission d'orienter et de coordonner le parcours des soins des enfants susceptibles de pr senter un trouble du neuro-d veloppement afin de favoriser des interventions pr coces d s le rep rage par un m decin.



Le DITEP Le Quengo

Etablissement m dico-social de soins pour des enfants et des adolescents pr sentant des difficult s psychologiques dont l'expression, notamment l'intensit  des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'acc s aux apprentissages. Il accomplit des notifications   la demande de la MDA (Maison d partementale de l'autonomie).



Age de l'accueil : 6   18 ans

Sa capacit  d'accueil : 58 places



Equipe Mobile Ressources du Morbihan : port e par 3 associations (La Bouselaie Fanguelin, l'ARASS et les PEP 56), elle intervient gratuitement aupr s des professionnels qui rencontrent des difficult s dans leurs relations avec un enfant, un adolescent ou jeune adulte de 3   20 ans pr sentant des troubles du comportement.



NOS ÉTABLISSEMENTS PROTECTION DE L'ENFANCE, PRÉCARITÉ-INSERTION



L'AEREA sphère A et B (Accompagnement Educatif Rennais pour Enfants et Adolescents)

Ses domaines d'interventions :

- Protection de l'enfance, elle dispose de 12 services éducatifs différents et complémentaires, proposant des accompagnements et/ou hébergements diversifiés adaptés à l'âge de 6 à 21 ans, aux besoins et aux capacités des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes.



Age de l'accueil : 6 à 21 ans

Sa capacité d'accueil : 254 places

- Précarité Insertion : le tiers lieu et le dispositif CEJR (contrat d'engagement jeunes en rupture)



Age de l'accueil : 0 à 30 ans

File active : 200



Le SEMO (Service Educatif en Milieu Ouvert)

Il intervient dans le cadre judiciaire et administratif par le biais d'habilitation du Conseil Départemental ASE (Aide Sociale à l'Enfance). Il propose un accompagnement de professionnels à partir de l'environnement familial.



Age de l'accueil : 0 à 21 ans

Habilitation : 566 mesures



NIVCA (Nord Ille et Vilaine) sphère Nord

MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) composée de 7 services répartis sur le nord du territoire.



Age de l'accueil : 12 à 21 ans

Sa capacité d'accueil : 120 places d'hébergement
6 en accueil de jour



NIVCA sphère Sud (département 22 et 35)

MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) composée de 5 services de Guingamp à Dinan et de la Maison des Enfants située à Combourg.



Age de l'accueil : 6 à 21 ans

Sa capacité d'accueil : 75 places d'hébergement
19 d'AER



Le RESTO

Il est composé de 2 services d'hébergements (HEC-MNA et Emrenadur) proposant des accompagnements et/ou hébergements diversifiés adaptés à l'âge (13-21 ans) et aux besoins et aux capacités des adolescents ou des jeunes adultes et d'un service AEMO qui intervient dans le cadre de mesures éducatives en milieu ouvert, administratives et judiciaires.



Age de l'accueil : 0 à 21 ans

Sa capacité d'accueil : 54 places ASE
Habilitation : 104 à 108 mesures AED ou AEMO



SUIVEZ-NOUS SUR :



<https://www.arass.fr>



[https://www.linkedin.com/
company/association-
arass](https://www.linkedin.com/company/association-arass)



[https://www.facebook.com/
/Association-ARASS](https://www.facebook.com/Association-ARASS)



[https://www.instagram.com/
associationarass](https://www.instagram.com/associationarass)



ARASS - 2 rue Micheline Ostermeyer 35 000 RENNES



02 99 51 69 00



siege@arass.fr